DEPARTEMENT du VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20241206-2024-178-DE Date de télétransmission : 10/12/2024 Date de réception préfecture : 10/12/2024

D'ARGENTEUIL EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ERMONT

COMMUNE D'ERMONT

<u>SÉ</u>.

SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de décembre à 19 H 00

**OBJET: AFFAIRES GENERALES** 

Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 29 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Xavier HAQUIN.

## N°2024/178

#### Présents :

M. Xavier HAQUIN, Maire

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M.RAVIER, Adjoints au Maire

M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, Mme THYS, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Conseillers Municipaux

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme CASTRO-FERNANDES
Mme CHESNEAU MUSTAFA
Mme LEMARCHAND
Mme APARICIO TRAORE
M. GODARD
M. KEBABTCHIEFF
M. BAY

(pouvoir à M. NACCACHE)
(pouvoir à M. HAQUIN)
(pouvoir à Mme DEHAS)
(pouvoir à M. ANNOUR)
(pouvoir à M. CARON)
(pouvoir à Mme MEZIERE)
(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Absent: M. KNOBLOCH

Déposée en Sous-Préfecture le : 10 12 24

Publiée le : 13 12 24

Le nombre des Conseillers

Municipaux en exercice est

de 35 (la condidtion de

quorum est de 18 membres

e Maire.

présents).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. ANNOUR* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si voi désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

## **OBJET:**

### AFFAIRES GENERALES

Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage

# Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code Général de la Fonction Publique;

VU le Code du Travail;

VU le budget communal;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales du 28 novembre 2024;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 29 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT** que l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ;

CONSIDÉRANT que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants, et des qualifications requises;

CONSIDÉRANT le bien fondé de recourir au contrat d'apprentissage,

# Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE le recours au contrat d'apprentissage ;
- AUTORISE le Maire à conclure un (1) contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Nombre	Domaine	Niveau di diplôme préparé
1	Education sportive	Niveau 4
	Nombre 1	

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif;

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller departemental du Val d'Oise,

Navier HAQUIN